

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 28 Mars 2018** à 19h00 Salle Henri Martel, 163 Rue Salvador Allendé 59151 Arleux que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 37

Absents : 3

Procuration : 5

Secrétaire de Séance : Jacques LECLERCQ

Etaient présents (délégués titulaires) : 34

Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joel PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Francis FUSTIN (CAD/Goeulzin) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Christian HATU (CAD/Lambres lez Douai) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai).

Etaient présents (délégués suppléants) : 3

Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Henri JARUGA suppléant de Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Jean MORTREUX suppléant de Denis LAMY (CAD/Goeulzin).

Etaient présents par procuration : 5

Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Christian VITU (Aniche) - Georges CINO (Ecaillon) donne pouvoir à Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Alain SEGOND (CAD/Râches) donne pouvoir à Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) donne pouvoir à Robert - STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (CAD/Douai).

Etaient absents et excusés : 3

Marie BONNAFIL (Aniche) - Bruno MUNDT (Loffre) - Alain KLEE (CAD/Lallaing).

OBJET : CARTE DEMANDEUR D'ASILE ETENDUE AUX CENTRES D'ACCUEIL DU DOUAISIS

Madame BONY rappelle que lors du comité syndical du 13 décembre 2017, le SMTD a approuvé la création d'une carte à l'attention des demandeurs d'asile hébergés au CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile). Suite à la saisine de Monsieur le Sous-préfet, il est proposé d'étendre cette carte à l'ensemble des demandeurs d'asile accueillis sur les différents centres du territoire.

La carte instaurée en décembre 2017 permet aux demandeurs d'asile résidant au CADA une libre circulation valable 3 mois sur l'ensemble du réseau évéole. Cet abonnement a un coût de 30€ les 3 mois pris en charge à 50% par le SMTD et par le CADA pour les 50% restants.

La Sous-préfecture de Douai nous a interpellé sur ce dossier, source d'inégalité territoriale entre les demandeurs d'asile relevant du CADA et ceux suivis par d'autres organisme. Il est donc proposé que ce dispositif soit ouvert à l'ensemble des demandeurs d'asile hébergés sur les centres d'accueil du Douaisis tels qu'ADOMA. L'équité territoriale en serait ainsi préservée.

Le fonctionnement de la carte en resterait inchangé :

- Prise en charge : 15€ par le SMTD et 15€ par l'organisme de suivi.
- Gestion des cartes par le SMTD : instruction des demandes ; relai auprès de la STAD ; délivrance des cartes.
- Obtention sur présentation de justificatifs : attestation de demande d'asile – procédure normale ; certificat d'hébergement du mois en cours ; attestation de versement de l'allocation pour demande d'asile délivré par l'OFIL du mois en cours.
- Validité : 3 mois de libre circulation sur le réseau évéole renouvelable 3 fois par an.

Avis favorable du Bureau lors de la séance du 24 Janvier 2018.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir étendre ce dispositif à l'ensemble des demandeurs d'asile hébergés sur les centres d'accueil du Douaisis selon les mêmes critères que ceux appliqués pour le CADA et autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 42
Suffrage exprimé : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

ACCEPTTE d'étendre ce dispositif à l'ensemble des demandeurs d'asile hébergés sur les centres d'accueil du Douaisis selon les mêmes critères que ceux appliqués pour le CADA et AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance



SMTD-18-03-2-1

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-03-2-1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.7 - Transports
Objet de l'acte	SMTD-CARTE DEMANDEUR D'ASILE ETENDUE AUX CENTRES D'ACCUEIL DU DOUAISIS
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-255900441-20180404-SMTD-18-03-2-1-DE
Date de transmission de l'acte	04/04/2018
Date de réception de l'accuse de réception	04/04/2018